

Les limites au maintien à domicile :

Quand penser à une entrée en EHPAD ?

- Quand l'évolution de la maladie ne permet plus un maintien à domicile en toute sécurité.
- Quand le plan d'aide ou les aides ne sont plus suffisantes ou trop coûteuses pour permettre un maintien à domicile sécurisé.
- Quand la fatigue de l'aidant est telle que le maintien à domicile n'est plus possible.
- Quand la personne malade est isolée socialement, sans famille ou proche, et que sa sécurité est compromise au domicile.
- Quand la situation nécessite une prise en charge médicalisée en EHPAD.
- Après avoir expérimenté un hébergement temporaire avec succès.
- Quand l'accueil de jour n'est plus suffisant et qu'il faut une prise en charge 24h/24.